PROPOSITION PEB

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- *Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.*
- *Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :*
  - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)*
  - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)*
  - *à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie*
- *Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :*
  - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)*
  - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)*

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse :	Chaussée de Waterloo, 633 Ixelles, 1050

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Nom :	Mr Van Campenhout Nelson
Adresse :	Chaussée de Waterloo, 633 Ixelles 1050 - Belgique

Architecte

Nom :	Mr Van Campenhout Nelson
Adresse :	Chaussée de Waterloo, 633 Ixelles 1050 - Belgique

Conseiller PEB

Dénomination	Climatex
Répresenté(e) par :	Mr Sonck Jannick
Numéro d'agrément :	PEBPM-1010603
Adresse :	Mieregemstraat, 30 10 Merchtem 1785 - Belgique

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment b1 (212,95 m² plancher)*

Chaussée de Waterloo, 633 - 1050 Ixelles

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique					travaux aux installations techniques
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²	%	
upeb1	-	Habitation individuelle	URS	212,95	309,00	149,82	48,49	149,82	-	Oui

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	212,95 m²
Surface plancher totale des unités:	212,95 m²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'autorité délivrante pour les unités PEB rénovées simplement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment b1 (212,95 m² plancher)
Chaussée de Waterloo, 633 - 1050 Ixelles

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
upeb1	URS	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Voir annexe

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Exigence U/R

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U/R
valeur U maximale admissible pour les toitures et plafonds du VP	0,24 W/m²K
valeur U maximale admissible pour les murs en contact avec l'extérieur	0,24 W/m²K
valeur Ug maximale admissible pour les fenêtres (de toiture)	1,10 W/m²K

Exigence Ventilation

Les travaux aux châssis et/ou les nouveaux locaux prévus déclenchent, dans les locaux concernés, les exigences de ventilation suivantes :

Système de ventilation envisagé

Système C (alimentation naturelle / évacuation mécanique)

Dispositifs envisagés	
Locaux secs	Grille dans fenêtre
Locaux humides	Ventilation double flux

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Type d'annexe	Identifant de l'annexe
Impact PEB sur les prescriptions urbanistiques	Stavingsstuk

Signature

Je soussigné, Mr Van Campenhout Nelson, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : 8/11/2109 Signature : 

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme